



Règlement du jeu

29322 - JEU ALWAYS 100% GAGNANT x DANSE AVEC LES STARS

1. Généralités

- 1.1. Les présentes conditions promotionnelles (ci-après "les conditions promotionnelles") s'appliquent à la campagne de remboursement (ci-après la "Campagne") organisée par Procter & Gamble France SAS dont le siège social est situé à 163/165 quai Aulagnier 92600 Asnières-sur-Seine (ci-après "P&G") et peuvent également être consultées sur le site web www.enviedeplus.com/always-jeu-100
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web www.enviedeplus.com/always-jeu-100
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le **01/10/2025** et se termine le **30/04/2026** (date limite de participation sur le site 30/04/2026). Elle se déroule exclusivement dans les magasins physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine (Corse comprise) et DROM.
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur.
- 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également article 9.1)
- 1.9. Création de compte Envie De Plus:
Pour garantir l'intégrité et la sécurité de nos services, chaque utilisateur est tenu de s'inscrire et de créer un compte Envie De Plus en utilisant un numéro de téléphone mobile unique et une adresse e-mail unique. En vous inscrivant, vous reconnaissez et acceptez les conditions suivantes :
 - 1.9..1. Adresse E-mail Unique : Vous ne pouvez créer un compte Envie De Plus qu'en utilisant une seule ET même adresse e-mail. Cette adresse e-mail ne doit pas être associée à un autre compte existant. Si vous tentez de vous inscrire en utilisant une adresse e-mail déjà utilisée, vous recevrez une notification d'erreur et vous devrez fournir une autre adresse e-mail.
 - 1.9..2. Numéro de Téléphone Mobile Unique : Vous ne pouvez créer un compte Envie De Plus qu'en utilisant un seul et même numéro de téléphone mobile. Celui-ci sera vérifié par un code de sécurité qui vous sera envoyé par SMS. Ce numéro de téléphone ne doit pas être lié à un autre compte. Si vous essayez de vous inscrire avec un numéro de téléphone mobile déjà associé à un autre compte, vous recevrez une notification d'erreur et vous devrez fournir un autre numéro de téléphone mobile.
 - 1.9..3. Vérification : Au cours du processus d'inscription, il peut vous être demandé de vérifier votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone mobile. Cette vérification est nécessaire pour confirmer que vous avez accès aux informations de contact fournies et pour maintenir la sécurité de votre compte.

2. Qui Peut Participer ?

- 2.1. Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans résidant en France Métropolitaine (Corse et DROM compris).
- 2.2. Est exclue de toute participation à l'opération toute personne ayant un lien juridique avec les sociétés P&G, High Co, STRADA, TF1 et BBC Studios et de façon plus générale, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration de l'opération, ainsi que les membres de sa famille. Ces conditions préalables sont impératives.



3. Principe du jeu

- 3.1. Les participants remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
 - Acheter **un produit** parmi la liste ci-dessous (16.1)
 - Visiter le site www.enviedeplus.com/always-jeu-100 remplir le formulaire
 - Télécharger les preuves d'achat
- 3.2. Un nombre de **2 participation maximum** est autorisé par consommateur. Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses de courrier électronique différentes pour un même Participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'exclusion de la participation à cette campagne, ainsi que toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire.
- 3.3. Un seul lot est accordé par foyer.
- 3.4. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.
- 3.5. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes.
- 3.6. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 3.7. Vous êtes tenu de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne.
- 3.8. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de mail donnant droit à un ticket danse avec les stars.
- 3.9. Les participants sont tenus de fournir une adresse électronique correcte. Le participant recevra sa confirmation de participation à cette adresse électronique. P&G n'est pas responsable de la non-réception de ce courriel et de la réception ou non du courriel donnant droit à un ticket danse avec les stars. Vous n'avez pas reçu de confirmation après la demande ? Veuillez nous contacter pendant la période de la Campagne (c'est-à-dire avant le 30/04/2026 via la page de contact à l'adresse <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>)
- 3.10. L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement tout participant en cas de suspicion de fraude et d'annuler l'ensemble de ses participations, sans préjudice de poursuites judiciaires éventuelles.

4. Comment Participer?

- 4.1. Pour participer à ce jeu il convient de :
 - Acheter 1 produit parmi les produits éligibles (16.1)
 - Conserver vos preuves d'achat
 - Visiter le site www.enviedeplus.com/always-jeu-100 puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire
 - Télécharger votre facture digitale pour que participation soit éligibles à l'un des tirages au sort évoqués au point 5 et 6.
 - Les demandes transmises en dehors des dates au point 5 ne seront pas éligibles aux tirages au sort cités au point 5 et 6.
 - Les frais de participation ne sont pas remboursés

A noter:

- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois. Pensez à déclarer l'ensemble des produits présents sur votre ticket de caisse lors de votre participation.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser.



5. Les Lots

Dans le cadre de cette loterie, plusieurs lots sont mis en jeu, ci-dessous le détail des lots :

<p>Un web coupon de 0.80€ valable sur les serviettes Always Ultra Jour ou Nuit Disponible sur Envie de plus</p>	<p>Tous les consommateurs dont la participation est traitée valide recevront un web coupon d'une valeur de 0.80€</p>	<p>Participations traitées valides du 01/10/2025 au 30/04/2026</p>
<p>Des tickets pour assister à un prime <i>Danse avec les Stars</i>*</p>	<p>4 tickets à gagner soit 4 gagnants attirés lors du 1^{er} tirage au sort</p> <p>2 tickets à gagner (2^{ème} tirage au sort) soit 2 gagnants attirés lors du 2^{ème} tirage au sort</p> <p><i>*La société organisatrice prend en charge les frais d'hébergement (1 nuit) et de transport (voir point 7.8)</i></p>	<p>1^{er} tirage au sort prévu : le 05/01/2026 pour les participations traitées valides du 01/10/2025 au 31/12/2025</p> <p>2^{ème} tirage au sort prévu : le 06/03/2026 pour les participations traitées valides du 01/01/2026 au 01/03/2026</p>
<p>Des places pour participer à des cours de danse avec l'ambassadrice Inès Vandamme</p>	<p>20 places à gagner pour un cours de danse qui aura lieu entre mai et juin 2026 soit 20 gagnants.</p> <p><i>*La société organisatrice prend en charge les frais d'hébergement (1 nuit) et de transport (voir point 7.9)</i></p>	<p>Tirage au sort prévu : le 07/05/2026 pour les participations traitées valides du 01/10/2025 au 30/04/2026</p>

Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de sa dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.

- 5.1. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.
- 5.2. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

6. Désignation des gagnants

- 6.1. Des tirages au sort seront effectués par un huissier de justice (voir le point 5) parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation. Les retraitements effectués après cette date ne pourront pas être inclus dans le tirage au sort.



7. Remise du lot

- 7.1. Si vous remplissez les conditions, vous serez contacté et recevrez votre lot.
- 7.2. Les participants doivent renseigner leur adresse postale complète en précisant le code postal et la ville ainsi que leur nom, prénom et adresse email sur le site www.enviedeplus.com pour pouvoir bénéficier des web coupons dans le cas où leur participation est valide.
- 7.3. Un lien de réclamation sera envoyé à l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription sur le site Envie de Plus. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné. Le prénom, le nom et l'adresse électronique de chaque invité devront être renseignés.
- 7.4. Les dotations qui ne pourront être attribuées ou réattribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus seront perdues et ne seront pas réattribuées.
- 7.5. Seuls les participants ayant correctement participé à la Campagne pendant la période indiquée conformément aux conditions seront éligibles au tirage au sort pour gagner l'un des lots de ce jeu Always. Si votre ticket de caisse ne remplit pas ces conditions, vous ne serez pas éligible au tirage au sort.
- 7.6. Tout participant qui utilise plusieurs fois le même ticket de caisse se verra invalider toutes ses participations pendant toute la durée de l'opération.
- 7.7. Les gagnants de tickets pour assister à la prime « Danse avec les Stars » seront contactés par email par la société High Co Data et la société TF1 qui leur fournira les tickets le mercredi précédent la prime.
- 7.8. Les gagnants de tickets pour participer à des cours de danse avec l'ambassadrice Inès Vandamme seront informés par High Co Data qu'ils ont remporté leur place. Puis les gagnants seront contactés par email par la société STRADA qui leur transmettra un lien d'accès vers une plateforme pour s'inscrire au cours de danse.
- 7.9. La société organisatrice prend en charge les frais d'hébergement (1 nuit) et de transport pour assister à un prime Danse avec les Stars. Cette prise en charge correspond à un virement bancaire d'un montant total de 400€ maximum par gagnant.
Le virement bancaire sera effectué par High Co Data sur le compte bancaire du gagnant dès que celui-ci aura transmis à la société organisatrice les preuves des frais engagés (sous forme de factures) pour l'hébergement et le transport lié à son déplacement. Le gagnant devra communiquer ses informations bancaires en envoyant son RIB et les factures des frais engagés au service consommateur via le lien suivant : <https://conso.highco-data.fr/fr/contact/29378>
- 7.10. La société organisatrice prend en charge les frais d'hébergement (1 nuit) et de transport pour participer à un cours de danse. Cette prise en charge correspond à un montant total de 400€ maximum par gagnant. Les modalités de cette prise en charge seront gérées par la société STRADA.

8. Autres

- 8.1. Les lots de ce jeu sont personnels et non transférables. Les lots ne sont pas cessibles (vente ou revente). Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou compensation en tout ou partie, en espèces et est cumulable avec d'autres promotions ou avantages des partenaires.



- 8.2. Ce lot ne sera pas non plus remplacé en cas de perte ou vol. Les informations relatives aux partenaires choisis sont inscrites dans l'e-mail reçu.
- 8.3. Les tickets sont non cumulables et seront valables une fois, pour une seule personne (vente ou revente non autorisée).
- 8.4. En cas de refus ou de non-acceptation d'un des lots ou des conditions liées à cette Campagne, aucun autre lot ne sera envoyé.
- 8.5. L'utilisation de ces lots donnant droit à des tickets pour des primes Danse avec les Stars ou des cours de danse par P&G et ses partenaires se fait aux frais et aux risques du participant. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne et/ou l'utilisation des tickets par gagnant.
- 8.6. La liste est non exhaustive. Cette liste est susceptible d'être modifiée par P&G et/ ou ses fournisseurs tout au long de l'opération sans que cela puisse donner droit à un quelconque dédommagement. P&G ne pourra être tenu responsable.
- 8.7. P&G et ses fournisseurs ne sauraient davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'opération ou à y participer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. P&G et ses fournisseurs se réservent le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues aux présentes Termes et Conditions. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.
- 8.8. Toute demande additionnelle non comprise dans l'offre JEU ALWAYS 100% GAGANT sera à la charge financière exclusive du bénéficiaire de l'offre. De même, pour toute activité non comprise dans cette offre ou toute activité supplémentaire, le consommateur doit payer le service au tarif en vigueur.
- 8.9. Le bénéficiaire de l'offre doit se conformer aux Termes et Conditions en vigueur chez les partenaires. Les établissements partenaires se réservent le droit de modifier leurs tarifs (dans la mesure où ils seraient applicables) et disponibilités promotionnelles au cours de l'opération.
- 8.10. Le choix des partenaires a fait l'objet de la plus grande attention pour la qualité des services rendus. Néanmoins, la responsabilité de P&G et de ses fournisseurs ne saurait être engagée une fois la réservation effectuée avec l'un des partenaires du fait d'erreurs, d'indisponibilités, d'omissions involontaires de partenaires pour une quelconque raison ou en cas d'incidents.
- 8.11. P&G et ses fournisseurs ne pourront, en aucune manière, être tenus responsables en quoi que ce soit ou mis en demeure d'accorder une quelconque compensation financière au bénéficiaire ou à tout porteur d'un ticket pour un match en cas de :
 - refus d'accepter ce ticket par un partenaire ;
 - incapacité du porteur du ticket d'utiliser ce dernier ;
 - d'erreur sur le contenu du ticket ou de la liste des partenaires participants.

9. Traitement des données personnelles

- 9.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 9.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de cette Campagne et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part des marques de confiance de P&G (voir <https://fr.pg.com/marques-et-produits/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de



plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

- 9.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite d'un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.
- 9.4. Le traitement de vos données personnelles par Facebook et Instagram est régi par la politique de confidentialité de Facebook et Instagram (disponibles ici : <https://www.facebook.com/about/privacy/previous> et https://help.instagram.com/519522125107875/?maybe_redirect_pol=0). Procter & Gamble ne peut être tenu responsable d'un tel traitement.

10. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 10.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.
- 10.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 10.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 10.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

11. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 11.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques.
- 11.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
- a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
 - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
 - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne;
 - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
 - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
 - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.
 - g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.
- Cette clause 11.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

12. Internet

- 12.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 12.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 12.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.enviedeplus.com ou à y jouer du fait de tout défaut



technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.

- 12.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenue.

13. Questions et remarques

- 13.1. Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact>.
- 13.2. En cas de réclamation, il faudra préciser le numéro de l'opération concernée (29322).
- 13.3. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

14. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 14.1. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 14.2. Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 28 rue Fauchier, 13002 MARSEILLE
- 14.3. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : www.enviedeplus.com/always-jeu-100

15. Attribution De Compétence

- 15.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 15.2. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

16. Produits participants

- 16.1. Les produits suivants participent à cette Campagne :

EAN	Libellé
8006540546178	ALWAYS SERVIETTES ULTRA LONG PLUS FORMAT ECO X96
8006540582749	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS X96
8006540546192	ALWAYS SERVIETTES ULTRA JOUR & NUIT FORMAT ECO X84
8006540582763	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS X80
8006540546222	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT FORMAT ECO X72
8700216030915	ALWAYS SERVIETTES COTTON PROTECTION NORMAL PLUS FORMAT ECO X66
8006540546253	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT EXTRA FORMAT ECO X64
8006540582787	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NUIT X64
8006540582800	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT X56
8700216030922	ALWAYS SERVIETTES COTTON PROTECTION LONG PLUS FORMAT ECO X54
8700216030885	ALWAYS SERVIETTES COTTON PROTECTION NUIT FORMAT ECO X48
8006540546154	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL FORMAT ECO X136
8006540546130	ALWAYS SERVIETTE ULTRA NORMAL PLUS FORMAT ECO X114
8700216771290	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA NORMAL BPX2 - 2X34
8700216771412	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA NORMAL PLUS BPX2 - 2X30



4015400598329	ALWAYS SERV. ULTRA NORMAL PLUS QP X56
8700216907101	ALWAYS SERVIETTES ULTRA LONG PLUS XXL PACK X54
8700216771337	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA LONG PLUS BPX2 - 2X26
8700216789905	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM NORMAL PLUS BPX2 - 2X24
4015400598381	ALWAYS SERV. ULTRA LONG PLUS QP X48
8006540252468	ALWAYS SERV. PLATINUM NORMAL PLUS QP X48
8700216761857	ALWAYS SERVIETTES. COTTON PROTECTION NORMAL PLUS BPX2 - 2X22
8006540732083	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL GP X44
8700216771276	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA JOUR & NUIT BPX2 - 2X22
8700216789875	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM LONG PLUS BPX2 - 2X20
4015400598411	ALWAYS SERV. ULTRA NUIT QP X40
8006540252499	ALWAYS SERV. PLATINUM LONG PLUS QP X40
8700216907149	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT XXL PACK X40
8006540732212	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL PLUS GP X38
8700216761819	ALWAYS SERVIETTES. COTTON PROTECTION LONG PLUS BPX2 - 2X18
8001841971926	ALWAYS SERV. ULTRA SECURE NUIT QP X36
8700216771382	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA SECURE NUIT BPX2 - 2X18
8006540822227	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK NORMAL X34
8006540732342	ALWAYS SERVIETTES ULTRA LONG PLUS GP X32
8700216789974	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM NUIT BPX2 - 2X16
8700216771436	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA EXTRA SECURE NUIT BPX2 - 2X16
8001841381428	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM NORMAL PLUS GP X32
8006540252529	ALWAYS SERV. PLATINUM NUIT QP X32
8700216800662	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL VP X32
8006540836637	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK NORMAL PLUS X30
8006540732540	ALWAYS SERVIETTES ULTRA D&NIGHT GP X28
8700216789950	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM SECURE NIGHT BPX2 - 2X14
8700216771344	ALWAYS SERVIETTES. ULTRA MAXI PROTECTION BPX2 - 2X14
8700216800655	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL PLUS VP X28
8700216227810	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM LONG PLUS GP X26
8006540822494	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK LONG PLUS X26
8700216800754	ALWAYS SERVIETTES ULTRA LONG PLUS VP X24
8001090899194	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS BP X24
8006540732663	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT GP X24
8006540732748	ALWAYS SERVIETTES ULTRA EXTRA SECURE NIGHT GP X22
8001841381459	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM NUIT GP X22
8006540822678	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK JOUR & NUIT X22
8006540707951	ALWAYS SERVIETTES BIO COTTON PROTECTION BIGPACK NORMAL PLUS X22
8700216420921	ALWAYS SERVIETTES ULTRA MAXI PROTECTION GP X20
8700216800686	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NIGHT VP X20
8700216771801	ALWAYS SERVIETTES. PLATINUM SECURE NIGHT GP X20
8001090899224	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS BP X20
8006540452158	ALWAYS SERVIETTES MAXI LONG PLUS X20
8006540822791	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK SECURE NIGHT X18
8006540707982	ALWAYS SERVIETTES BIO COTTON PROTECTION BIGPACK LONG PLUS X18



8700216800723	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT VP X18
8006540822883	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK SECURE NIGHT EXTRA X16
8006540822197	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL SP X16
8001090899255	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NIGHT BP X16
8006540584316	ALWAYS SERVIETTES MAXI NUIT X16
8006540708019	ALWAYS SERVIETTES BIO COTTON PROTECTION BIGPACK NUIT X16
8700216800778	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SEC NIGHT EXTRA VP X16
8700216213868	ALWAYS SERVIETTES ULTRA BIGPACK MAXI PROTECTION X14
8006540822524	ALWAYS SERVIETTES ULTRA LONG SP X14
8006540822340	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NORMAL PLUS SP X14
8001090899286	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT BP X14
8006540822463	ALWAYS SERVIETTES ULTRA LONG PLUS SP X12
8001090899071	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NORMAL PLUS SP X12
8700216227773	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT EXTRA BP X12
8001090761187	ALWAYS SERVIETTES MAXI PROFRESH NUIT X12
8006540231142	ALWAYS SERVIETTES BIO COTTON PROTECTION NORMAL PLUS SP X11
8006540822647	ALWAYS SERVIETTES ULTRA NIGHT SP X10
8001090899101	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM LONG PLUS SP X10
8006540231173	ALWAYS SERVIETTES BIO COTTON PROTECTION LONG PLUS SP X9
8006540822760	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT SP X9
8001090899132	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM NIGHT SP X8
8006540678435	ALWAYS SERVIETTES BIO COTTON PROTECTION NUIT SP X8
8006540822852	ALWAYS SERVIETTES ULTRA SECURE NIGHT EXTRA SP X8
8700216420969	ALWAYS SERVIETTES ULTRA MAXI NIGHT SP X7
8001090899163	ALWAYS SERVIETTES PLATINUM SECURE NIGHT SP X7
8006540822166	ALWAYS SERV. ULTRA NORMAL QP X64
8006540822319	ALWAYS SERV. ULTRA NORMAL PLUS QP X56
8006540822432	ALWAYS SERV. ULTRA LONG PLUS QP X48
8006540822616	ALWAYS SERV. ULTRA NUIT QP X40
8006540822739	ALWAYS SERV. ULTRA SECURE NUIT QP X36
8006540822913	ALWAYS SERV. ULTRA EXTRA SECURE NUIT QP X32
8700216155403	ALWAYS PADS COTTON PROTECTION NORMAL PLUS PROMO PACK X3
8700216155427	ALWAYS PADS COTTON PROTECTION LONG PLUS PROMO PACK X3
8700216155465	ALWAYS PADS COTTON PROTECTION NUIT PROMO PACK X3